



MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL



Mehdi Valserine

41 Rue DOMPARON
01 170 GEX

☎ 09.75.59.19.32 ✉ mehdivalserine@gmail.com
www.mehdivalserine.fr

Formation AM (BSR)

CONDITION : Avoir 14 ans révolus

* Frais de gestion administrative 50€

Avant le début de la formation

* 2h de code de la route

Journée 1

* 1h de théorie (sensibilisation aux risques) avec présence d'un parent

* 3h de pratique sur plateau (hors circulation)

Journée 2

* 4h de pratique circulation

250€

(Soit 31,25/heure)

Total TTC : 300 €

Prestation supplémentaire :

Heure supplémentaire

60 €

Documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- Attestation ASSR 1 ou ASSR 2 (si moins de 21 ans)
- E-Photo d'identité réglementaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation hébergement (service publique.fr) et carte identité de l'hébergeant
- Copie du livret de famille si le nom du représentant légal est différent de l'élève
- Photocopie de l'attestation de recensement (si 16 ans)

Mode de règlement : 300 € à l'inscription

Horaires du bureau et code

Lundi	*****	*****
Mardi	*****	15h00 - 18h00
Mercredi	*****	15h00 - 18h00
Jeudi	*****	15h00 - 18h00
Vendredi	*****	15h00 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h00	*****

EQUIPEMENTS

Casque homologué avec
bandes réfléchissantes
Veste moto / veste en cuir
Gants avec renfort en
coque
Jeans
Chaussure montante



« Formation AM (BSR) »

Public :

Candidat au Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

Prérequis :

Avoir 14 ans révolus et être titulaire de l'ASSR 1 ou de l'ASSR 2

Durée de formation :

10 heures
2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 09 75 59 19 32 ou par email : mehdivalserine@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera autorisé de conduire un cyclomoteur et/ou un quadricycle léger à moteur

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Support de formation, document écrit, livret de suivi pédagogique - véhicule, piste

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Document actualisé le 16/04/2024



Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à MEHDI VALSERINE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE

04 74 94 20 21

rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 01 13 avenue de la victoire BP 45 01012 Bourg en Bresse CEDEX

30 01 (prix dun appel local)

mdph@ain.fr

Document actualisé le 16/04/2024

**CAP EMPLOI**

1 avenue Jean Marie Verne
01000 - Bourg-en-Bresse
Tel : 04 74 47 20 90

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de l'Ain
31 Allée du Luxembourg 01000 Bourg-en-Bresse

Le Prix :

300 €

Contact :

BOUDABBAN Mehdi
mehdivalserine@gmail.com
09 75 59 19 32

QUELQUES CHIFFRES 2024:

promotions	Taux de satisfaction :	Nombre de stagiaire	Taux de réussite

Document actualisé le 16/04/2024

MEHDI VALSERINE 41 RUE DE DOMPARON , 01170 - GEX – Siret : 94907774700010 – Enregistré sous le n°84010287001 auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.53Z – TVA : FR13949077747 – RCS : GEX 949 077 747 R.C.S. Bourg-en-bresse – Capital : 1000 € – Tel : 09 75 59 19 32 – Email : mehdivalserine@gmail.com – Site internet : <http://www.mehdi-valsérine.fr/>



« Formation AM (BSR) »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée : 30 minutes

Objectif : A l'issue de ce modules, le stagiaire connaîtra le bon comportement à adopter sur la route

Chapitre 1 : Le respect des règles (signalisation et règles de circulation)

Chapitre 2 : Les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs)

Chapitre 3 : L'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs)

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Formation à la conduite hors circulation

Durée : 3 heures

Objectif : A l'issue de ce modules, le stagiaire saura effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité

Chapitre 1 : Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur

Chapitre 2 : La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle)

Chapitre 3 : La maîtrise technique du véhicule hors circulation

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Apports théoriques (code de la route)

Durée : 1 heure 30

Objectif : A l'issue de ce modules, le stagiaire connaîtra la signalisation et comprendre son rôle

Chapitre 1 : La signalisation verticale et horizontale

Chapitre 2 : Les règles de circulation

Chapitre 3 : Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction

Chapitre 4 : Franchissement d'intersections et régime de priorité

...

Document actualisé le 16/04/2024



Évaluation Module 3

MODULE 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée : 4 heures

Objectif : A l'issue de ce modules, le stagiaire saura maîtriser sa conduite sur les voies publiques

Chapitre 1 : Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation

Chapitre 2 : Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter

Chapitre 3 : Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers

Chapitre 4 : Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...)

Chapitre 5 : Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances

Chapitre 6 : Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée

Chapitre 7 : Choisir la position sur la chaussée

Chapitre 8 : Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Sensibilisation aux risques

Durée : 1 heure

Objectif : A l'issue de ce modules, le stagiaire et son ou ses parents ou son représentant légal connaîtrons les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire

Chapitre 1 : Informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser

Chapitre 2 : Les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret

...

Évaluation Module 5

Document actualisé le 16/04/2024



CV du formateur

BOUDABBAN Mehdi

mehdivalserine@gmail.com

09 75 59 19 32

EXPERIENCES PROFESSIONNELS

01/2019 - Aujourd'hui : Gerant d'auto école

11/2017 - 06/2018 : Formateur poids lourds
- Ecf Vaulx en Velin
- Cf2s charvonnex

06/2014 - 02/2017 : Mission intérim Activ'emploi
- Chauffeur routier
- Manutentionnaire

07/2011 - 09/2011 : CDD chez Transport PEDRETTI
- Livraison de magasin carrefour dans le Rhône-Alpes

09/2010 - 06/2011 : CDD chez transport PEDRETTI

FORMATIONS

07 / 2018 - 10 / 2018 : Bepecaser Deux-Roues
(CFPSR Marcel Doret Chambéry)

07 / 2017 - 10 / 2017 : Bepecaser Groupe lourd
(Ecf Vaulx-en-Velin)

09/2016 - 06/2017 : Licence ingénierie de la formation
(Lambesc université Aix-en-Provence)

09/2015 - 06/2016 : D.U Démarches éducatives en sécurité routière
(Lambesc université Aix-en-Provence)

01/2015 - 06/2015 : BEPECASER Monitorat auto-école
(Annecy centre de formation Fair-play)

09/2007 - 06/2009 : BEP Conduite et service dans le transport routier

Document actualisé le 16/04/2024



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de MEHDI VALSERINE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, MEHDI VALSERINE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de MEHDI VALSERINE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 16/04/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « MEHDI VALSERINE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « MEHDI VALSERINE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « MEHDI VALSERINE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « MEHDI VALSERINE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « MEHDI VALSERINE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « MEHDI VALSERINE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « MEHDI VALSERINE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « MEHDI VALSERINE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « MEHDI VALSERINE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Droit de rétractation

Document actualisé le 16/04/2024



Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « MEHDI VALSERINE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « MEHDI VALSERINE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Document actualisé le 16/04/2024



Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« MEHDI VALSERINE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « MEHDI VALSERINE » au Client. « MEHDI VALSERINE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « MEHDI VALSERINE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « MEHDI VALSERINE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « MEHDI VALSERINE »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « MEHDI VALSERINE » ou par voie électronique à : « MEHDI VALSERINE ». En particulier, « MEHDI VALSERINE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « MEHDI VALSERINE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BOURG-EN-BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 16/04/2024